YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 1999

DELIBERATION N°99/10/615

OBJET : MOTION RELATIVE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat des Transports Parisiens (STP), soutenu par la Direction Départementale de l'Equipement (DDE) –Maître d'œuvre– et le Conseil Général de l'Essonne, souhaite, dans un délai de 3 ans, supprimer les lignes spéciales scolaires desservant les collèges et lycées du département sans avoir organisé de concertation sur ce sujet,

CONSIDERANT qu'une telle suppression aura pour conséquence d'entraîner la généralisation de la carte IMAGIN'R, dont le coût actuel est exorbitant pour les parents, et que cette carte, en Essonne, est la plus chère de toute l'Ile de France,

CONSIDERANT que ladite suppression risque d'avoir des conséquences sur la sécurité des lycéens et collégiens, et risquerait de gravement porter atteinte à la qualité du service public en défavorisant les jeunes essonniens,

CONSIDERANT que la Municipalité d'Yerres avait obtenu un report de ce projet pour ce qui est de la ville d'Yerres jusqu'à la rentrée 2000,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir ; 3 contre : Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir),

DEMANDE au Syndicat des Transports Parisiens d'abandonner tout projet de cette nature,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

DEMANDE à ce que, en aucun cas, le Syndicat des Transports Parisiens, la Direction Départementale de l'Equipement et le Conseil Général ne poursuivent dans cette voie sans concertation préalable des Elus locaux et des parents d'élèves.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,
Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

REÇU LE
- 5 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 5-11-99 et de la publication
le 5-11-99
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)